



GRELOT, Pierre, *Problèmes de morale fondamentale. Un éclairage biblique*

Gabriel Chénard

Volume 39, numéro 2, juin 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chénard, G. (1983). Compte rendu de [GRELOT, Pierre, *Problèmes de morale fondamentale. Un éclairage biblique*]. *Laval théologique et philosophique*, 39(2), 242–244. <https://doi.org/10.7202/400039ar>

different methods which he identifies and uses, as well as of the intractable nature of the problems presented in the apparently straightforward *Hymn of the Pearl*. Indeed, at page 320 the editor notes that the last word on the text is far from being stated, and that he has done little more than indicate the directions for further work.

The problem of the *Hymn of the Pearl* is simple to state : at a point in the *Acts of Thomas* in the British Library manuscript mentioned above there is a brief rhythmic passage which tells of a prince sent from the East to Egypt with a task to perform and a position to prove himself worthy to hold. In Egypt the prince is forgetful of himself and his quest, but is recalled to himself and his mission, and so fulfils the terms of the quest and the test. The problem is "What does the text mean?" and the corollary, "What does the word 'mean' mean in the question?" Professor Poirier begins by detecting three phases of 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> century interpretation, successive attempts to explain the *Hymn's* meaning in terms of Manichee-Gnostic thought; of an allegory of the Saved Saviour; or of the image of the human soul, either corporate or individual, in a Valentinian or similar speculative system — these deriving variously from Mesopotamian or Egyptian backgrounds.

For his own study Professor Poirier begins with a strictly literary approach, (concerned with sources, vocabulary and metre) which demonstrates that available Syriac and Greek witnesses to the *Hymn* make it plain that the *Hymn* is not part of the original *Acts of Judah Thomas*, but is an older piece of writing deliberately added. Secondly, a structural analysis of the *Hymn* leads to the conclusion that the *Hymn* is an independent unit of Quest/Test word structure. Thirdly, a lexical analysis shows the *Hymn* to have an origin in Parthian Mesopotamia. Fourthly, a redactional analysis (performed in reverse,) shows how and why and when the *Hymn* could have been associated with the *Acts of Judah Thomas*. The Epitome of the *Acts* by Nicetas of Thessalonika shows how the *Hymn* within the *Acts* was taken to have a reference to the Christian soul, either collective or individual, and also a reference to the descent and return of the Christ. The Life of Mani from the Cologne Codex is a hint of a possible use of the *Hymn* with a reference to the life of the founder of Manicheism. A summary of Gnostic thoughts concerning, the descent, forgetfulness, self-recollection and restoration of such pairs as psyche and nous could indicate a

use of the *Hymn* in general and unspecific patterns of speculation. The Editor's methodical approach gives the edition its greatest value : the simplicity of the *Hymn* is at the root of its complexity — it is polyvalent, and must be understood in the light of linguistic analysis and the principle of manifold or "polysemous" meaning. Nowadays not even an orientalist can get by without a knowledge of modern critical method.

The emphasis of Pr. Poirier's work makes for a short treatment of the text. The Greek and Syriac texts of the *Hymn*, and the Greek of Nicetas' Epitome are given with the minimum of editorial activity and may be relied upon. The texts are provided with a translation and summary of critical readings from earlier editions. There are also complete concordances and indices, and a brief commentary on the Syriac text. Since the outstanding problems have been discussed earlier in the volume there is little left to say in the Commentary itself. Here however the editor has dug a trap for himself : one cannot determine the definitive meaning of a polyvalent text. He has, however, deliberately associated the *Hymn* with such interpretations of Syriac orthodoxy as are found in Ephrem. More words could be taken up — for example "nokri" and the theme of "aksenya" or "dépaysement" in Syriac ascetical writing : but this is not to criticise the editor, but to testify to his success in signifying the open-endedness of the *Hymn* as shown by its history and the use made of it at different times for different purposes by such different religious communities : Parthian, Gnostic, Manichee and Christian. To conclude, the edition is a paradigm of method appropriate to an oriental text.

D.J. LANE

*Tutor and Lecturer in  
Biblical Studies,  
College of the Resurrection,  
Mirfield, West Yorkshire.*

Pierre GRELOT, **Problèmes de morale fondamentale**. Un éclairage biblique, Coll. « Recherches morales, 6 ». Paris, Éditions du Cerf, 1982, 13.5 × 21.5 cm, 292 pages.

Devant les problèmes éthiques inédits auxquels sont confrontés les humains, la science morale sent le besoin de revoir ses propres fondements. Bien sûr la philosophie et les sciences de l'homme demeurent des lieux privilégiés de connaissance

de ces fondements ; mais ne néglige-t-on pas trop souvent l'Écriture Sainte ? Le principal objectif de l'A. est de montrer la validité de la référence à l'Écriture comme lieu théologique dans cette remise en question de la morale « classique » comme guide de l'agir de l'homme contemporain. Nous donnons ici un aperçu des principales questions soulevées, en suivant l'ordre des chapitres de l'ouvrage.

Le premier chapitre rend compte de l'apport de l'Ancien Testament à la morale chrétienne. Cet apport apparaît sous la forme d'une éthique sociale qui est une synthèse de l'enseignement patriarcal situé dans le cadre de l'Alliance et dont l'attitude fondamentale est la fidélité en réponse à la fidélité de Dieu. Ce contexte relationnel constitue l'essentiel de la révélation sur ce point. Il s'ensuit que le contenu de la morale (la loi de Dieu) est en rapport et avec l'Alliance et avec l'enseignement de la sagesse populaire. Ce chapitre se termine par une étude des principaux traits de l'anthropologie vétéro-testamentaire, par un aperçu de trois notions en relation avec l'activité morale humaine (péché, jugement de Dieu, salut) et par l'énoncé de quelques motivations proposées par l'Ancien Testament à l'agir humain.

L'A. poursuit son étude par une enquête sur le vocabulaire de l'Écriture concernant l'idée de nature, qui est tirée de la science et de la philosophie grecques et qu'utilise la théologie morale. L'Ancien Testament — surtout le livre de la Sagesse — emploie *physis* et ses dérivés pour désigner tantôt les réalités cosmiques, tantôt la nature concrète de l'homme ; tandis que l'utilisation du terme dans le Nouveau Testament connaît plusieurs autres significations : les lois du fonctionnement du monde, la nature de Dieu, l'homme dans son comportement « naturel », la distinction dans l'homme du spirituel et du physique en l'homme, la condition native de l'homme, l'ordre naturel des choses humaines, la conscience et la loi naturelle. Cette enquête sur le vocabulaire permet d'esquisser la théologie du monde et de l'homme dans les deux Testaments : ils ne sont considérés que dans leur rapport au Dieu vivant. Quand on parle de l'homme, il s'agit de l'homme pris dans l'ordre concret : l'homme vu dans sa relation à Dieu dont il est l'image, l'homme considéré comme créature pécheresse restaurée par la grâce, l'homme appelé à devenir « participant à la nature divine » (2 Pierre 1, 4).

Le troisième chapitre porte sur le fondement des normes morales en théologie chrétienne. À

travers les trois étapes essentielles de l'économie du salut (de la création à la condition pécheresse, à l'acte rédempteur, à la création nouvelle), on retrouve un message concernant divers aspects de l'être humain vu dans sa vie quotidienne et un message concernant les normes régulatrices de son agir. Tout en ayant à l'esprit deux réalités constamment présentes dans l'histoire du salut, la « nature humaine » et le « péché », c'est finalement dans le Christ que l'on découvrira « le fondement et la norme vivante d'une éthique qui est à la fois exigeante dans ses règles et praticable par grâce, pleinement épanouissante pour la "nature humaine", mais finalisée par la vocation "surnaturelle" à une communion de vie avec Dieu » (p. 89). L'A. tire ensuite les conséquences que de telles vues comportent pour l'élaboration d'une morale fondamentale. Il le fait en dissipant des équivoques qui se présentent souvent sous la forme de faux dilemmes : morale de la loi ou morale de l'Alliance, loi naturelle ou loi révélée, loi externe objective ou loi intérieure subjective, morale des commandements ou morale de l'amour.

Le chapitre suivant est intitulé *Décalogue et morale chrétienne*. Pour Thomas d'Aquin, les préceptes moraux de l'Ancien Testament, qui se réduisent aux dix préceptes du décalogue, relèvent tout simplement de la raison humaine et de la loi de la nature, la loi nouvelle (grâce de l'Esprit Saint) intériorisant cette loi pour en faciliter l'accomplissement. L'A. propose une lecture critique de cette présentation. En effet, l'Ancien Testament fait voir le décalogue comme une énonciation des « conditions minimales à remplir pour participer au culte communautaire » (p. 108), afin qu'Israël soit en communion avec le Dieu de l'Alliance, le Dieu libérateur. Que l'on considère les interdits et les commandements religieux ou moraux, la conclusion demeure la même : ces énoncés sont insuffisants comme guides pratiques de conduite de la vie quotidienne et comme résumé de la loi divine ; il s'agit simplement d'une morale sociologique indiquant un minimum vital sans lequel il n'y a pas de vie possible en société. Dans le Nouveau Testament, diverses paroles de Jésus et de saint Paul confirment ce nécessaire dépassement du décalogue pour viser la perfection et l'appartenance au Royaume, ce qui ne peut être réalisé que sous la conduite de l'Esprit. Il s'ensuit que le mot *loi* n'est pas le terme exactement approprié pour traduire l'hébreu *tôrâh* et le grec *nomos*, termes qui connaissent des acceptations diverses et même opposées. En scrutant les principes fondamentaux

et les visées profondes de la *tôrah*, on s'aperçoit qu'elle dépasse le décalogue parce qu'elle s'inspire de la sagesse des peuples avoisinants et promeut les vertus humaines. Le Nouveau Testament reprend et réinterprète cette sagesse de vie que la grâce du Christ et le don de l'Esprit inscrivent dans le cœur.

Dans le dernier chapitre, *l'Église et l'enseignement de la morale*, l'A. projette la lumière de l'Écriture sur certaines questions qui sont actuellement objet de discussion et sur lesquelles l'Église dispense un enseignement : morale politique, justice sociale, respect de la vérité et de la vie humaine, morale sexuelle, question de la torture. L'Église ne peut alors s'en tenir à des généralités ; elle a pour mission de montrer les applications concrètes de l'Évangile et de guider ainsi les fidèles sur les pas de Jésus. La tradition ecclésiastique (« *sensus fidelium* », catéchèse et prédication, écrits des théologiens, déclarations du magistère) témoigne de « l'assistance » de l'Esprit Saint dans l'exercice de ces divers ministères selon les responsabilités de chacun et les divers types d'intervention. On ne peut pas exclure l'Évangile comme lieu de référence pour dégager l'aspect moral des problèmes. L'Église devra maintenir, dans l'annonce de cet évangile à la suite de Jésus, deux attitudes conjointes : d'une part, le rappel des préceptes concrets définissant l'agir humain selon les vues du Seigneur et, d'autre part, l'entier respect des personnes qui accueillent cet enseignement à l'intérieur de leur conscience. Quant à l'appréciation concrète de la moralité des actes humains, on sera particulièrement attentif aux aspects suivants : l'objectivité des actes et la subjectivité des personnes, l'impossibilité de juger le fond des cœurs, le rôle des circonstances, le rapport entre l'option fondamentale et les actes particuliers, le rôle essentiel de la conscience.

On peut dire que l'A. atteint son objectif de projeter un véritable éclairage sur divers aspects de la morale fondamentale. Les seules précisions des notions de loi, de nature, de loi mosaïque, de loi nouvelle prise comme fondement des normes morales donnent validité et poids à l'Écriture en matière de morale. L'A. puise abondamment dans sa vaste et longue étude de l'Écriture ; il donne les conclusions de ses recherches pour les appliquer à la morale, de sorte qu'un tel cheminement pourra sembler un peu rapide pour le profane de l'exégèse. De plus, l'ouvrage reprend quelques textes publiés antérieurement dans des revues et destinés à des lecteurs passablement divers. Une telle pratique ne va pas sans quelques

redites et laisse plus difficilement apparaître l'unité ou la progression de l'étude. Ces remarques restent mineures. Elle ne touchent pas la qualité et la richesse du volume : il s'agit d'une mine de matériaux, un outil fort utile, un apport essentiel pour qui s'intéresse à la théologie morale fondamentale.

Gabriel CHÉNARD

EN COLLABORATION, *La loi dans l'éthique chrétienne*, (Publications des facultés universitaires Saint-Louis, 19) Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1981, 15,5 × 23 cm, 254 pages.

Un étonnement a été à l'origine du présent ouvrage. Celui de constater une contradiction entre, d'une part, l'allergie sommaire dont font preuve à l'égard de la loi le discours éthique et la sensibilité morale contemporaine et, d'autre part, le rôle opératoire central que joue le concept de loi dans diverses sciences humaines qui se trouvent à la pointe de la culture de notre époque, comme par exemple, la psychanalyse, l'anthropologie culturelle, la sociologie, la linguistique etc. Divers spécialistes ont donc été invités à indiquer comment jouaient ou fonctionnaient le concept et la réalité désignés dans leur champ par le terme de *loi* ou de *norme*.

Prenant comme point de départ de sa réflexion le concept de loi élaboré par Kant et celui mis en place par Kelsen, Morand Kleiber dégage, du point de vue philosophique, les éléments constitutifs de la notion de loi. Il attire l'attention sur la nécessité de bien distinguer entre la force directrice de la loi (*vis directiva legis*), qui lui appartient en propre, et sa force contraignante (*vis coactiva*) qui lui provient d'une autorité extérieure : il s'agit là de deux réalités que l'idéologie actuelle qui se développe autour du pouvoir tend à confondre.

Dans un exposé fouillé appuyé sur une large connaissance du droit belge, Michel van de Kerchove étudie le problème des fondements éthiques de la norme juridique. Les uns ont voulu fonder l'autorité de la norme juridique sur la norme elle-même, absolutisée, divinisée (Kelsen) ; les autres ont voulu chercher au-delà de la norme la raison d'être de sa force obligatoire : on en a appelé à Dieu, ou à la nature, ou à la science. Après avoir analysé certaines argumentations contradictoires utilisées à travers l'histoire par les juristes et les hommes politiques, l'auteur conclut